

COMPTE RENDU

Séance ordinaire du 23 octobre 2017 à 20 h

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt-trois octobre deux mille dix-sept à vingt heures, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Claude GRUET.

ETAIENT PRESENTS : M. Claude BORELLO, Mme Lucette GATEAU, Mme Valérie JOSSELIN, M. Francis MISSAULT, M. Albert PRADIER, M. Patrick ROY, M. Didier SASSIAT, M. Denis STEINVILLE, M. Jérôme THOMAS, Mme Aurélie VALLOT.

Absente représentée :

- Mme Régine PASQUIER par M. Jérôme THOMAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Valérie JOSSELIN

Le quorum est atteint, le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 4 septembre 2017.

Délibérations :

↳ **Attribution de la maîtrise d'œuvre pour le projet de Réhabilitation du bâtiment mairie/école.**

La commission d'appel d'offres, réunie avant la réunion publique de ce jour, a étudié l'ensemble des quatre dossiers reçus en tenant compte du montant des prestations réalisées, de la valeur technique des dossiers, du positionnement sur le calendrier prévisionnel de chaque élément de mission.

La proposition de **GYSELS ARCHITECTE** a été retenue par la commission d'appel d'offres comme la mieux disante et pour ses propositions techniques, selon les missions et montants suivants :

- Diagnostic pour un montant forfaitaire de 1 200 € HT, soit 1 440 € TTC
- Mission de maîtrise d'œuvre, compris OPC pour un montant de 21 500 € HT, soit 25 800 € TTC, ce qui correspond à un taux de rémunération de 8,27 % du montant des travaux.

Adoptée à l'unanimité

↪ Etude préalable au projet de réhabilitation du bâtiment mairie/école – Diagnostics amiante et plomb

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir une mission de diagnostics amiante et plomb avant travaux dans le cadre de l'opération « réhabilitation du bâtiment mairie/école, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la société DEKRA pour un montant de 515 € HT.

Adoptée à l'unanimité

↪ Fédération Eaux Puisaye Forterre

- Suite à la fusion des SIAEP et l'ex Fédération des Eaux de Puisaye Forterre en une seule structure, cette dernière a été amenée à rédiger de nouveaux statuts. Il convient à la commune de Béon, en tant que collectivité adhérente, de les adopter.

Adoptée à l'unanimité

Mme VALLOT, précise que les nouveaux statuts indiquent des compétences à « la carte », dont l'assainissement non collectif. Cette mission, confiée à la Fédération peut-elle être suspendue ou retirée ? oui, la commune peut reprendre cette compétence si elle le souhaite.

- Transfert de compétence en eau potable des communes de Champlay, Fleury-La-Vallée, Migé, Moutiers-en-Puisaye et Val de Mercy à la Fédération

Adoptée à l'unanimité

- Transfert de compétence assainissement non collectif des communes de Bois d'Arcy, Arcy-sur-Cure et Merry-Sur-Yonne à la Fédération

Adoptée à l'unanimité

↪ Approbation des nouveaux statuts de la CCJ

Suite à la loi NOTRe, les compétences obligatoires des EPCI vont changer au 1^{er} janvier 2018. Pour être conforme à la loi, la CCJ a l'obligation de modifier ses statuts. *(Cela concerne principalement l'intégration de la GEMAPI).*

Adoptée par 11 voix pour et 1 abstention (M. Patrick ROY).

↪ Encaissement d'un chèque de 48,80 €

Lors d'une location de salle des fêtes, deux chaises ont été cassées. Pour indemnisation les locataires ont effectué un chèque de 48,80 € (24,40 € la chaise).

Adoptée à l'unanimité

↳ **Décision modificative budgétaire – virement de crédit**

A la demande de la trésorerie, l'article 739223 (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) doit être ouvert au budget, afin de pouvoir régler une dépense imprévue d'un montant de 746 €.

Il est décidé de prendre 746 € à l'article 615221 (entretien de bâtiment) pour l'affecter à l'article 739223.

Pour information :

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Adoptée par 11 voix pour et 1 voix contre (M. Didier SASSIAT).

↳ **Noël des Aînés – année 2017**

Il est décidé de renouveler le programme du Noël des aînés comme l'année passée, avec l'aide logistique du CAB, soit :

- Organisation d'un goûter offert par la Municipalité, à la salle des fêtes pour la remise des bons, fin novembre
- D'offrir des bons cadeaux aux administrés de la commune âgés de 70 ans et plus pour Noël (valeur 35 €/personne, valable à l'intermarché de Joigny).

Adoptée à l'unanimité

M. THOMAS précise que cette année le CAB a peu de moyen, et a décidé d'orienter ses dépenses vers la jeunesse. Cependant, le comité d'animation apportera toute l'aide logistique possible à la commune lors du goûter.

Informations :

↳ Analyse d'eau :

Prélèvement du 30 août 2017 au local des pompes à Sépeaux St Romain

- Atrazine déséthyl : <0,005 µg/l
- Atrazine : <0,005 µg/l
- Nitrates : 0,57 mg/L

↳ PLUi : Six planches explicatives du PADD (Plan d'Aménagement de Développement Durable) sont mises en exposition en mairie toute la semaine.

INTERVENTION du PUBLIC :

- M. Michel KOZEL :

- Concernant l'exposition itinérante du PLUi, s'agit-il des grands axes ? *Réponse : Oui, tout à fait.*
- Pour information, une réunion concernant le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est prévue, le mercredi 25 octobre prochain. Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles. Il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux, comme le PLUi.
- Concernant le FPIC, je constate que la commune est riche ! *Réponse : Ce prélèvement est tout nouveau pour la commune de Béon.*
- Concernant le projet de réhabilitation du bâtiment mairie/école et la maîtrise d'œuvre, M. KOZEL, conseille amicalement à la commune de désigner un élu qui collera « à la culotte » l'architecte ainsi que les entreprises par la suite. Ceci dans le but de mener ce projet dans de bonnes conditions. *Réponse : M. Le maire ainsi que le 2ème adjoint sont déjà très attentifs au développement du projet.*

- Mme Anne-Marie BOISSIN

- Les études sur sites concernant l'éolien sont-elles commencées ? *Réponse : NON, tant que la société retenue n'aura pas en sa possession tous les baux signés, rien ne sera engagé. Il est précisé que le matériel qui était installé « chemin du fort », était pour une étude sur les chauves-souris.*
- Où en est-on du haut débit sur notre territoire ? *Réponse : il est rappelé qu'il s'agit là d'une compétence de la CCJ. Une étude a été menée, plusieurs communes vont être équipées par ordre de priorité. L'installation à Béon a été planifiée vers la fin du mandat.*
- Quand aura lieu le goûter des aînés ? *Réponse : le dernier samedi de novembre*
- Quels sont les élus qui iront voter aux sénatoriales ? *Réponse : Les titulaires sont : M. GRUET, Mmes GATEAU ET VALLOT. Les suppléants sont : Mrs PRADIER, ROY et STEIN-VILLE.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20 h 35.